



# PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2023

Le cinq du mois de septembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

**Date de la convocation :**

29 Août 2023

**Date d'affichage :**

29 Août 2023

**Nombre de conseillers :**

En exercice 14

Présents 11

Votants 14

**Etaient présents** : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Nadège ROULLEAU, Linda ROY, Fabrice VANNIER, Cécile SAULEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Delphine DESBOIS, Victoria MILLERAND, Jean-Noël NIVELLE qui est arrivé à 20h30.

**Etaient excusés** : Brigitte SMITH qui a donné pouvoir à Stéphane DEROUET, Dominique PÉ qui a donné pouvoir à Michel PIDOU, Anthony CHUDEAU qui a donné pouvoir à Fabrice VANNIER.

**Secrétaire de séance** : Linda ROY.

---

### Ordre du jour :

- Droits de préemption urbain,
- Point travaux enfouissements réseaux,
- Contrat Assurance Groupe, nouvelle consultation,
- Marché de voirie 2023,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

---

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

### **1- DROITS DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur :

- La maison sise 22 Rue du Port Poison, appartenant à Monsieur et Madame Pascal LE GALL,
- Le terrain cadastré ZK 89 rue des Bigotteries, appartenant à Monsieur Gilles REFFIN,
- La maison sise 3 rue des Mariniers, appartenant à Mr Bernard VINSONNEAU et Mme Yvette LAVAT.

## **2 - POINTS TRAVAUX ENFOUISSEMENTS RESEAUX :**

Pas de difficulté particulière excepté une maison rue du Plessis, dont la gouttière en limite de voirie a été détériorée par un véhicule malgré un sens unique imposé. Les travaux d'eau étant sous la responsabilité de l'agglomération qui en a la compétence a pris en charge le dossier.

L'entreprise Sturno a arrangé un problème d'évacuation d'eau chez un particulier.

L'enfouissement du réseau électrique se fera à suivre jusqu'à la fin de l'année, voir début d'année 2024.

La fibre sera accessible à suivre.

## **3 - CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE - RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire (le Président) rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Caractéristiques de la consultation :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, **à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture.**

Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge le Maire de signer la demande de consultation.

## **4- MARCHÉ DE VOIRIE 2023**

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du programme des travaux de voirie 2023 faite par Anjou Maine Coordination pour un montant de **72 975 € HT** (pour la suite de la route du Gué de Fresne).

Quatre entreprises ont répondu :

- **Entreprise COLAS pour 59 890€ HT,**
- **TPPL pour 51 207€ HT,**
- **LUC DURAND pour 66 080€ HT,**
- **EIFFAGE pour 73 860€ HT,**  
**et variante avec enrobé tiède 48 862,50€ HT.**

Après l'analyse des offres du 27 juillet 2023, c'est l'entreprise EIFFAGE qui présente l'offre la moins-disante avec une variante d'un enrobé tiède pour un montant de **48 862,50€ HT**.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter le devis de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de **48 862,50€ HT** soit **58 635€ TTC** et charge Monsieur le Maire de signer tout acte relatif à ce dossier.

## **5 – DEVIS DIVERS :**

- Un devis du Géomètre Branly-Lacaze a été reçu en mairie pour réintégrer la totalité du fossé dans le patrimoine communal (actuellement à moitié) rue de la voie Brune. Il s'élève à un montant de 1 800€ TTC auquel s'ajoute l'achat du morceau de terrain + les frais de notaire à 2 300 €.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande. Néanmoins la commune continuera d'entretenir le fossé.

## **6 - QUESTIONS DIVERSES**

- Dans le cadre du Plan Paysage de la Communauté d'Agglomération de Saumur, il a été proposé de faire une étude d'aménagement du terrain rue Georges Péron par le cabinet en charge du dossier. Plusieurs idées ont été évoquées : intégration d'une liaison douce, stationnement ponctuel d'environ 50 voitures, matériaux perméables non artificialisés, une proposition d'activités pour les mamans et leurs jeunes enfants, parc arboré, en harmonie et dans l'esprit des mariniers.

L'étude pourrait être étendue après l'enfouissement de réseaux route des Rosiers. Espace végétalisé, sécurisé, pour les vélos et les piétons, et pourquoi-pas une zone de covoiturage ?

- La Téléréleve Saur sera installée jeudi prochain dans l'horloge de l'église.
- Suite à la demande d'un habitant il a été demandé un sens unique rue Port Poisson. Une réunion sera organisée avec les riverains, afin de prendre en compte les différentes problématiques.
- Suite à une fuite d'eau survenue dans le sous-sol de la mairie l'hiver dernier, la Saur a accepté de déduire la somme de 1 375,10€ sur la dernière facture.
- Projet jeunes 12-17 ans : une concertation est à l'étude avec partenariat avec la CAF qui propose La Prestation de Services JEUNES.

Il s'agit d'encourager les initiatives des adolescents de 12 à 17 ans en les aidant à développer un projet qui favorise leur autonomie.

Le cahier des charges est encadré :

- s'appuyer sur la présence d'un animateur qualifié
- mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes
- associer les familles
- mobiliser l'ensemble des ressources locales.

Le coût d'un éducateur est de 30 000€/ an /tps plein, sous contrat renouvelable. Le minimum serait de 0,3 Equivalent Temps Plein, subventionné à 50% pendant 5 ans.

La CAF subventionne également la rénovation du bâtiment.

Le dossier doit être monté pour la Commission CAF qui aura lieu en mars. Pendant ce temps, une estimation des travaux du local du foot sera demandée à un architecte.

- Le rapport d'activité 2022 du Parc Naturel Régional est disponible à la Mairie.
- Date du prochain conseil : **mardi 3 octobre 2023 à 20 h** à la mairie.

La séance est levée à 21h55.

FIN DE PAGE

**Rappel des délibérations du jour :**

**DCM 2023-09-01** : CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE - RISQUES STATUTAIRES,

**DCM 2023-09-02** : MARCHÉ DE VOIRIE 2023.

Fait et délibéré le 5 septembre 2023 par les membres du Conseil municipal :

Laurent NIVELLE	Stéphane DEROUET	Brigitte SMITH <i>qui donne pouvoir à Stéphane DEROUET</i>
Nadège ROULLEAU	Anthony CHUDEAU <i>qui donne pouvoir à Fabrice VANNIER</i>	Cécile SAULEAU
Jean-Noël NIVELLE	Fabrice VANNIER	Michel PIDOU
Dominique PÉ <i>qui donne pouvoir à Michel PIDOU</i>	Linda ROY	Victoria MILLERAND
Delphine DESBOIS,	Pierre BLOYET	